



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 28  
Voix favorables : 28

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 19 décembre 2017

DELIBERATION  
n° CA 19122017-12

relative à l'attribution de prix dans le cadre du concours Instagram 2017  
organisé par l'École de management de Toulouse

Vu le code de l'éducation notamment son article L712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

Les prix suivants seront attribués aux étudiants gagnants du concours Instagram 2017 organisés par l'École de management

Prix attribués	Montant
1 <sup>er</sup> prix – 2 billets d'avion aller-retour pour une capitale en Europe	1 000 €
1 <sup>er</sup> prix – 1 valise TSM	72 €
2 <sup>ème</sup> prix – 2 billets de train aller-retour pour une capitale en Europe	500 €
2 <sup>ème</sup> prix – 1 valise TSM	72 €
3 <sup>ème</sup> prix – 1 valise TSM	72 €

**Article 2**

Ces achats seront imputés sur le Service Opérationnel 915 002

La Présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA